



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 5 FÉVRIER 2004,  
À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Marcel Bédard, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Angèle Maltais, conseillère suppléante

Était absent :

Monsieur Michel Gilbert, conseiller, remplacé par madame Angèle Maltais.

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance et en profite pour présenter madame Angèle Maltais, conseillère municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire, qui agit à titre de substitut de monsieur Michel Gilbert.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2004
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Accréditation des foyers privés pour personnes âgées

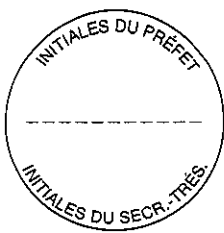


No de résolution  
ou annotation

04-02-014  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
  - 7.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1055
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2004 du Comité consultatif agricole
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 10.1 Ville de Chambly : règlements de modification
    - règlement numéro 93-02-138A modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 93-02-139A modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 93-02-140A modifiant le règlement de zonage
  - 10.2 Municipalité de McMasterville : règlements de modification
    - règlement numéro 282-66-2003 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 283-16-2003 modifiant le règlement de lotissement
  - 10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1048 régissant les usages conditionnels
  - 10.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - règlement numéro 91.20.16.03 modifiant le règlement de lotissement
    - règlement numéro 91.21.54.03 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 91.21.55.03 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 99.16.03.03 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
    - règlement numéro 99.18.03.03 modifiant le règlement sur le P.A.E.
11. Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : demande de modification au Schéma d'Aménagement
12. Modification au Schéma d'Aménagement : recommandation du Comité consultatif régional d'aménagement
13. Dépôt du rapport annuel 2003 du Comité consultatif agricole
14. Dépôt du rapport annuel 2003 du Comité consultatif régional d'aménagement
15. Dépôt du rapport annuel 2003 de la coordonnatrice aux cours d'eau
16. Plan de gestion des matières résiduelles : avis de motion
17. Pacte rural : boni accordé à l'agent rural
18. Madame Madelyn Marcoux : permanence
19. Municipalité de McMasterville : maintien d'inventaire
20. Demandes d'appui
  - 20.1 Forêts en Montérégie : suivi du verglas 1998 – projet volet II
  - 20.2 Société d'histoire des Riches-Lieux : maison nationale des patriotes et meunerie de Saint-Denis
21. Divers



No de résolution  
ou annotation

04-02-014  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

22. Affaires publiques

23. Clôture de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 JANVIER 2004**

04-02-015

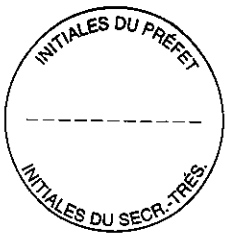
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2004 soit  
et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

- 04-128 05-01-04 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant leur bulletin d'information, intitulé : "Mon Contact régional".
- 04-129 05-01-04 Lettre de MONSIEUR BERNARD DESCHAMPS, directeur général, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant les documents relatifs à notre adhésion à la Mutuelle.
- 04-130 05-01-04 Lettre de MADAME BARBARA MULLALLY PAULY, chef principale, Programme d'habitation, RESSOURCES NATURELLES CANADA, nous transmettant une brochure explicative concernant un programme de subvention pour les propriétaires de maison.
- 04-131 05-01-04 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, président-directeur général, RECYC-QUÉBEC, nous transmettant un dépliant explicatif sur la campagne de sensibilisation "Tout le monde embarque! Et vous?"
- 04-132 07-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1048, pour avis de conformité.
- 04-133 07-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 842-8.
- 04-134 07-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 845-104.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

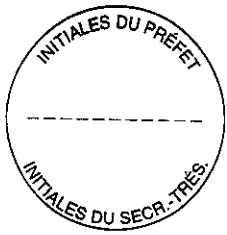
- 04-135 07-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 847-24. DOSSIER :
- 04-136 08-01-04 Lettre de MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE BOURGEOIS, avocat, DUNTON RAINVILLE AVOCATS, nous transmettant les exemplaires du projet d'entente relatif à la Régie intermunicipale de police Richelieu – St-Laurent.
- 04-137 08-01-04 Lettre de MESSIEURS JEAN MURRAY ET GASTON ANGRIGNON, conseillers, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, félicitant monsieur Jacques Caron, chargé de projet Schéma de couverture de risques, pour son professionnalisme et la qualité de sa présentation du 1<sup>er</sup> décembre 2003.
- 04-138 08-01-04 Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-1 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire.
- 04-139 08-01-04 Lettre de MONSIEUR JEANNOT RICHARD, vice-président, RECYC-QUÉBEC, accusant réception de notre projet de plan de gestion des matières résiduelles.
- 04-140 08-01-04 Lettre de MADAME ANDRÉE MCDONALD, présidente, COMITÉ DE LOGEMENT SOCIAL DE CHÂTEAUGUAY, nous invitant à participer à un colloque, ayant pour thème "Logement social en Montérégie : portrait et enjeux", qui aura lieu le 12 février 2004.
- 04-141 08-01-04 Courriel de MADAME JOHANNE DECHAMPLAIN, conseillère, SÛRETÉ DU QUÉBEC, demandant copie du rapport d'analyse de risque pour la partie nord de la M.R.C..
- 04-142 09-01-04 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant un avis public sur la tenue d'une assemblée de consultation sur leur projet de schéma de couverture de risques.
- 04-143 12-01-04 Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, directeur de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANS-PORTS, faisant suite à notre résolution numéro 03-11-281 concernant le transport collectif en milieu rural.
- 04-144 12-01-04 Lettre de MONSIEUR DENIS DION, technologue, HYDRO-QUÉBEC, relativement à des travaux d'entretien sur le cours d'eau Charbonneau-Bessette.
- 04-145 12-01-04 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous informant du report de la requête M.R.C. Vallée-du-Richelieu C. Pattison Québec inc. et Ville de Carignan.
- 04-146 13-01-04 Lettre de MADAME NANCY NEAMTAN, présidente directrice générale, CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, nous proposant leur collaboration pour la réalisation de nouveaux mandats dans le cadre de reconfiguration de structures régionales et locales.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

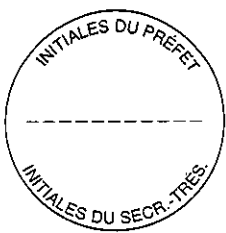
- 04-147 14-01-04 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant des documents corrigés à joindre à l'avis de renouvellement de cotisation de l'U.M.Q..
- 04-148 15-01-04 Lettre de MONSIEUR LOUIS-VICTOR SYLVESTRE, avocat, ROY, LAPORTE & SYLVESTRE AVOCATS, nous transmettant copie du désistement de la ville de Carignan pour une demande d'exclusion.  
DOSSIER :
- 04-149 15-01-04 Lettre de MONSIEUR BILL SMITH, maire, VILLE D'EDMONTON, nous transmettant le rapport de la conférence de Calgary des 9 et 10 septembre 2003.
- 04-150 15-01-04 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 04-01-006 acceptant la dernière version du Schéma de couverture de risques.
- 04-151 16-01-04 Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant leur règlement de remplacement numéro 152 concernant les dérogations accordées en zone inondable du fleuve St-Laurent.
- 04-152 16-01-04 Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2004-01-014 déléguant à la M.R.C. le mandat de former un comité de sélection pour l'engagement d'un directeur pour la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.
- 04-153 16-01-04 Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2004-01-010 nommant les membres de leur Bureau des délégués.
- 04-154 16-01-04 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant une copie de la requête M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu c. Pattison Québec inc. et Ville de Carignan.
- 04-155 16-01-04 Lettre de MADAME JOHANNE PEATE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-01-008 adoptant le document, intitulé : "Projet de Schéma de couverture de risques".
- 04-156 16-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1055 pour avis d'opportunité.
- 04-157 19-01-04 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les résolutions numéros 04.19 et 04.20 relativement à l'adhésion et à l'appui de la création de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 04-158 19-01-04 Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les seconds projets des règlements d'urbanisme numéros 91.21.56.03 et 91.20.17.03, pour avis de conformité.
- 04-159 19-01-04 Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.55.03, 91.20.16.03 et 91.18.16.03, pour avis de conformité.
- 04-160 19-01-04 Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2004-10 demandant d'octroyer le mandat à Beaulieu, Coutu, Bélanger et Ass. pour le maintien de l'inventaire de leur rôle triennal.
- 04-161 19-01-04 Lettre de MONSIEUR HENRI GUILLEMETTE, directeur de la Protection de la faune, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous invitant à une rencontre de sensibilisation à la préservation de l'habitat du poisson, la rive et les milieux humides.
- 04-162 19-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 845-103.
- 04-163 19-01-04 Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2004-37 adoptant le projet de Schéma de couverture de risques proposé par la M.R.C..
- 04-164 22-01-04 Résolutions numéros 04-01-21085, 04-01-21086, 04-01-21087 et 04-01-21089 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, relativement à la création de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent.
- 04-165 22-01-04 Lettre de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, nous transmettant un original de l'entente de gestion entre le ministère du Développement économique et régional, le C.L.D. et la M.R.C..
- 04-166 22-01-04 Lettre de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, nous informant de la procédure à suivre pour la reddition de comptes dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural.
- 04-167 22-01-04 Lettre de MONSIEUR CLAUDE CHABOT, président, CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS, demandant notre appui dans le cadre d'une demande d'aide financière pour le projet "Suivi verglas '98".
- 04-168 22-01-04 Lettre de MONSIEUR RICHARD CARLISLE, directeur, SÛRETÉ MUNICIPALE DE CHAMBLY, relativement à notre demande d'information concernant les immobilisations et les effectifs des policiers de la ville Chambly, dans le cadre de l'entente pour la régie intermunicipale de police.



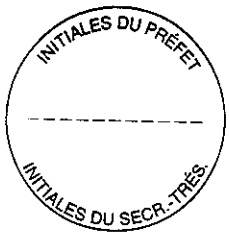
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 04-169 22-01-04 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 011-04 adoptant le projet de Schéma de couverture de risques.
- 04-170 23-01-04 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les résolutions numéros 04-01-17 à 04-01-21 concernant la création de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent.
- 04-171 23-01-04 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les résolutions numéros 012-04, 013-04 et 014-04 relativement à la création de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent.
- 04-172 23-01-04 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant copie d'une lettre adressée à la Fédération québécoise des municipalités appuyant la candidature de monsieur Jacques Moreau au conseil d'administration de la F.Q.M..
- 04-173 23-01-04 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les résolutions numéros 2004-17, 2004-18 et 2004-19 relativement à la création de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent.
- 04-174 23-01-04 Lettre de MADAME MARIE-PIER-LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, demandant à monsieur Benoît Dubord certaines précisions concernant l'entente de la régie intermunicipale de police.
- 04-175 26-01-04 Avis d'audition, PALAIS DE JUSTICE, COUR SUPÉRIEURE, pour la cause Jacques Blais c. ville de Mont-Saint-Hilaire, pour le cours d'eau Voghel et la rivière Richelieu.
- 04-176 26-01-04 Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les résolutions numéros 200401021, 200401022, 200401023 et 200401024 relativement à la création de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent.

### PUBLICATIONS JANVIER 2004

Municipalité et famille	Vol. 1, no 1 Janvier 2004
Courant culturel	Vol. 2, no 5 Janvier / Février 2004
La Voix du vrac	Vol. 29, no 6 Décembre 2003 – Janvier 2004
Urban	Vol. 24, no 6 Décembre 2003



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-02-016

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des comptes à payer numéro 04-02, du chèque 11230 au chèque 11290 pour un montant total de 118 193,69 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 6. ACCREDITATION DES FOYERS PRIVÉS POUR PERSONNES  
ÂGÉES**

Monsieur Jean-Yves Leblanc, directeur général du C.L.S.C. des Patriotes, présente aux membres du Conseil les grandes lignes de l'accréditation des foyers privés pour personnes âgées et des obligations pour les municipalités. Monsieur Leblanc signale sa disponibilité à rencontrer les conseils locaux.

**POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**7.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1055**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1055 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures et de réfection d'infrastructure de drainage (fossé et ponceau), de voirie (fondation et pavage), de bornes d'incendie ainsi que le prolongement d'une conduite d'aqueduc, le tout pour une voie de circulation existante en affectation agricole;

**ATTENDU QUE** ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

**EN CONSÉQUENCE**

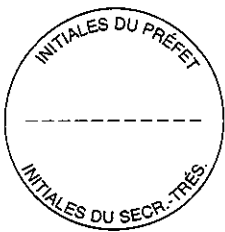
**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Angèle Maltais  
APPUYÉE PAR Monsieur Gilles Beaudet**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1055 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures et de réfection d'infrastructure de drainage (fossé et ponceau), de voirie (fondation et pavage), de bornes d'incendie ainsi que le prolongement d'une conduite d'aqueduc, le tout pour une voie de circulation existante en affectation agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

04-02-017





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 JANVIER 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2004 du Comité consultatif agricole.

**POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
26 JANVIER 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

10.1 Ville de Chambly : règlements de modification

- Règlement numéro 93-02-138A modifiant le règlement de zonage

04-02-018

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-138A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-138A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-138A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-004, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-138A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-138A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Règlement numéro 93-02-139A modifiant le règlement de zonage

04-02-019

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-139A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-139A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-02-019  
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-139A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-139A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-139A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 93-02-140A modifiant le règlement de zonage

04-02-020

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-140A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-140A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-140A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-140A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-140A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Municipalité de McMasterville : règlements de modification

- Règlement numéro 282-66-2003 modifiant le règlement de zonage

04-02-021

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-66-2003 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution  
ou annotation

04-02-021  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-66-2003, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-66-2003, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-007, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-66-2003 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-66-2003, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 283-16-2003 modifiant le règlement de lotissement

04-02-022

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 283-16-2003 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 283-16-2003, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 283-16-2003, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-008, recommande au Conseil de l'approuver;

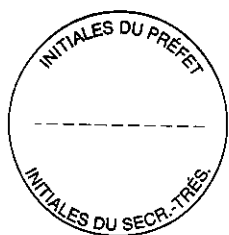
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 283-16-2003 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 283-16-2003, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire :

- Règlement numéro 1048 régissant les usages conditionnels

04-02-023

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 1048 régissant les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1048, régissant les usages conditionnels de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1048, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1048 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1048, régissant les usages conditionnels de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlements de modification

- Règlement numéro 91.20.16.03 modifiant le règlement de lotissement

04-02-024

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.20.16.03 modifiant le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.20.16.03, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

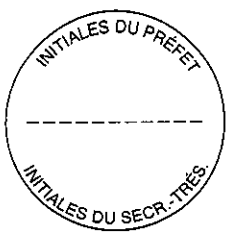
ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.16.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-014, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.16.03, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-01-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.16.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-02-024  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.16.03, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.54.03 modifiant le règlement de zonage

04-02-025

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.54.03 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.54.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.54.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-010, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.54.03, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-01-007, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.54.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.54.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.55.03 modifiant le règlement de zonage

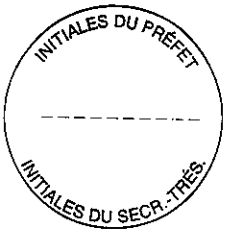
04-02-026

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.55.03 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.55.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.55.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-013, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

04-02-026  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.55.03, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-01-004, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.55.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.55.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 99.16.03.03 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

04-02-027

ATTENDU QUE le règlement sur les P.I.I.A. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 99.16.03.03 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.16.03.03, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.16.03.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.16.03.03, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-01-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 99.16.03.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.16.03.03, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

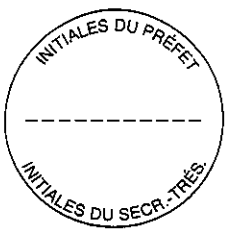
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 99.18.03.03 modifiant le règlement sur le P.A.E.

04-02-028

ATTENDU QUE le règlement sur le P.A.E. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 99.18.03.03 modifiant le règlement sur le P.A.E.;



No de résolution  
ou annotation

04-02-028  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.18.03.03, modifiant le règlement sur le P.A.E. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.18.03.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-01-012, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 99.18.03.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.18.03.03, modifiant le règlement sur le P.A.E. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

04-02-029

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2003-04-056, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de modifier le Schéma d'Aménagement de façon à abroger trois (3) aires d'affectation protection existante pour les remplacer par deux (2) aires d'affectation protection ailleurs sur le territoire de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole, par sa résolution numéro 03-05-044, recommande au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement conformément à la demande de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la demande de modification, proposée par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, aura pour effet de protéger une superficie supérieure de bois à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce qui s'inscrit en conformité aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. soit et est favorable à modifier le Schéma d'Aménagement pour tenir compte de la demande formulée par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et, à cet effet, mandate son personnel pour préparer un projet de règlement en ce sens qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-02-030

**POINT 12. MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : RECOM-  
MANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 04-01-016, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité vise à introduire des dispositions relatives à la performance architecturale et paysagère des entreprises industrielles qui s'implanteront sur des terrains inclus dans les affectations industrielles et qui sont adjacents et visibles des autoroutes;

ATTENDU QUE les modifications proposées par le Comité correspondent au contenu du Schéma d'Aménagement Révisé adopté et que ces dispositions n'ont fait l'objet d'aucune représentation du Ministre des Affaires municipales dans son avis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent incertains quant à la portée exacte des modifications proposées et qu'à cet effet, il s'avère nécessaire d'apporter des précisions à ce sujet

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier**

ET RÉSOLU QUE la décision relative à la recommandation numéro 04-01-016 du Comité consultatif régional d'aménagement soit reportée à une prochaine séance à laquelle plus de détails pourront être présentés par rapport aux modifications proposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 13. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2003 DU COMITÉ CONSULTATIF  
AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel 2003 du Comité consultatif agricole.

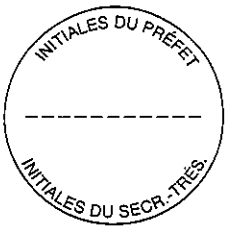
**POINT 14. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2003 DU COMITÉ CONSULTATIF  
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel 2003 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 15. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2003 DE LA COORDONNATRICE  
AUX COURS D'EAU**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel 2003 de la coordonnatrice aux cours d'eau.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 16. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : AVIS DE MOTION

04-02-031

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR YVES LAGANIÈRE QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, UN RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU SERA ADOPTÉ.

POINT 17. PACTE RURAL : BONI ACCORDÉ À L'AGENT RURAL

04-02-032

ATTENDU QUE la M.R.C. a convenu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le pacte rural, tel que convenu, établit que l'agent rural du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu doit être mis à contribution;

ATTENDU QUE l'agent rural du C.L.D. a procédé à la réalisation des travaux requis à l'accomplissement du pacte rural, le tout à la satisfaction du Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le C.L.D. a soumis à la M.R.C. une facture pour couvrir le remboursement des frais relatifs à l'accomplissement du pacte rural, tels que les publications, la location de salles, etc., et qu'à cette facture est joint un montant de 1 000,00 \$ relatif à un boni versé à l'agent rural en guise de compensation pour la charge de travail accrue;

ATTENDU QUE le C.L.D. n'a pas, au préalable, demandé au Conseil de la M.R.C. s'il était favorable à ce qu'un boni soit versé à l'agent rural à même l'enveloppe prévue pour la réalisation des projets;

ATTENDU QUE même si le Conseil de la M.R.C. se dit satisfait du travail de l'agent rural, cela ne constitue pas pour autant une approbation relative au versement d'un boni

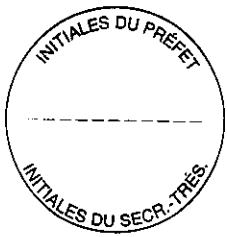
**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à verser une somme de 1 000,00 \$ au C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, à même l'enveloppe réservée au pacte rural, pour le boni accordé à l'agent rural.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu communique au C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu son insatisfaction face aux méthodes retenues pour le remboursement du boni versé à l'agent rural et que, à l'avenir seuls des montants, préalablement proposés au Conseil de la M.R.C., pourront être considérés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-02-033

**POINT 18. MADAME MADELYN MARCOUX : PERMANENCE**

ATTENDU QUE madame Madelyn Marcoux a été engagée par la M.R.C le 21 juillet 2003 pour occuper le poste de secrétaire exécutive;

ATTENDU QUE madame Marcoux a complété la période requise de probation de six (6) mois et que son travail durant cette période a été considéré satisfaisant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Bédard  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE madame Madelyn Marcoux soit et est confirmée dans ses fonctions de secrétaire exécutive et ce, sur une base permanente selon les conditions prévues à la politique de travail et au premier échelon de la grille salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-02-034

**POINT 19. MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE : MAINTIEN D'INVENTAIRE**

ATTENDU QUE la M.R.C. est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2004-10, la municipalité de McMasterville désire que soit réalisé un maintien d'inventaire de son rôle triennal d'évaluation foncière, en tenant compte des ventes visitées en 2003, ainsi qu'une mise à conformité des dossiers commerciaux, industriels et institutionnels

EN CONSÉQUENCE

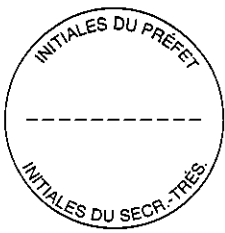
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés, afin de procéder au maintien d'inventaire du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de McMasterville en déduisant les ventes visitées en 2003.

DE rendre conforme les dossiers commerciaux, industriels et institutionnels.

QUE le mandat soit réalisé, selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de McMasterville, pour des honoraires d'environ 33 525,00 \$ plus taxes, incluant 27 750,00 \$ pour le maintien d'inventaire et 7 775,00 \$ pour rendre les dossiers commerciaux, industriels et institutionnels conformes ainsi que la déduction de 2 000,00 \$ correspondant aux ventes visitées en 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 20. DEMANDES D'APPUI**

20.1 Forêts en Montérégie : suivi du verglas 1998 – projet volet II

Puisque les membres du Conseil désirent des informations supplémentaires, il est convenu de reporter cette demande d'appui à une prochaine séance.

20.2 Société d'histoire des Riches-Lieux : Maison nationale des patriotes et Meunerie de Saint-Denis

04-02-035

ATTENDU le bail et le protocole liant la SODEC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (M.C.C.Q.) avec l'organisme les Patriotes du Pays pour la gestion de la Maison Nationale des Patriotes et la Meunerie de Saint-Denis;

ATTENDU QUE la gestion résultant du protocole liant la SODEC et le M.C.C.Q. a entraîné de nombreux conflits nuisant au bon fonctionnement et à la mise en valeur de la Maison Nationale des Patriotes et de la Meunerie de Saint-Denis;

ATTENDU QUE la Société d'histoire des Riches-Lieux propose de prendre en charge la gestion de la Maison Nationale des Patriotes et de la Meunerie de Saint-Denis

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la Société d'histoire des Riches-Lieux dans ses démarches relatives à la prise en charge de la gestion de la Maison Nationale des Patriotes et de la Meunerie de Saint-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 21. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

**POINT 22. AFFAIRES PUBLIQUES**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

04-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

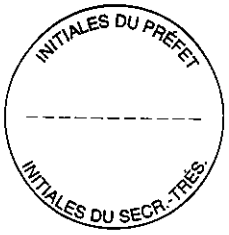
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 20.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**